

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025

Date de la convocation : 24 mars 2025

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 25

votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Claude CHANTEMARGUE, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Christelle CARTOUX, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 ;
3. Approbation des comptes de gestion 2024 des budgets : principal et annexes ;
4. Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets : principal et annexes ;
5. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes ;
6. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 ;
7. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2025 ;
8. Convention d'objectifs et de Moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
9. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur ;
10. Fonds de secours : attribution à la Commune de Chalais ;
11. Vote des soldes des subventions communautaires 2024 aux associations sportives ;
12. Vote des subventions communautaires 2025 aux associations sportives ;
13. Vote des subventions communautaires 2025 aux établissements scolaires du territoire ;
14. Vote d'une subvention communautaire à BIP TV ;
15. Dispositif missions citoyennes année 2025 ;
16. Nouveau règlement intérieur de la fourrière animale ;
17. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2025 ;
18. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2025 ;
19. Virement de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « locations commerciales » ;
20. Vote du budget principal 2025 ;
21. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 à Dunet est **approuvé à l'unanimité**.

3. Approbation des comptes de gestion 2024 des budgets : principal et annexes

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que la Comptable du SGC de Le Blanc a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Déclare que les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe « locations commerciales » et du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » dressés, pour l'exercice 2024, par la comptable du Service Gestion Comptable de Le Blanc, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité.

4. Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets : principal et annexes

Les documents remis aux délégués sont parcourus par Laurent LAROCHE, 1^{er} vice-président, qui commente plus particulièrement les points principaux de chaque chapitre qui enregistrent des écarts significatifs par rapport aux prévisions, tant pour le fonctionnement que l'investissement.

Laurent LAROCHE tient à remercier chaleureusement Sophie pour la préparation de cet important travail budgétaire.

Remarque pour la prochaine présentation, il serait bien de numéroter les pages.

Les comptes administratifs de l'exercice 2024 se résument ainsi.

BUDGET PRINCIPAL 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	3 721 556,95 €	Titres émis	374 331,58 €	
Réductions de titres	5 221,00 €	Réductions de titres	109 874,74 €	
Total recettes	3 716 335,95 €	Total recettes	264 456,84 €	3 980 792,79 €
Mandats émis	2 821 784,04 €	Mandats émis	792 552,97 €	
Annulations de mandats	112 113,59 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	2 709 670,45 €	Total dépenses	792 552,97 €	3 502 223,42 €
Résultats de fonctionnement Excédent	+ 1 006 665,50 €	Résultats d'investissement Déficit	- 528 096,13 €	Excédent de + 478 569,37 €

- Dépenses restant à réaliser 1 134 675,02 €

- Recettes restant à réaliser 216 153,55 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES » 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	123 241,38 €	Titres émis	189 043,05 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	123 241,38 €	Total recettes	189 043,05 €	312 284,43 €
Mandats émis	85 286,96 €	Mandats émis	1 548 625,23 €	
Annulations de mandats	58,00 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	85 228,96 €	Total dépenses	1 548 625,23 €	1 633 854,19 €
Résultats de fonctionnement Excédent	+ 38 012,42 €	Résultats d'investissement Déficit	- 1 359 582,18 €	Déficit de - 1 321 569,76 €

- Dépenses restant à réaliser 483 620,96 €

- Recettes restant à réaliser 488 139,67 €

Philippe GOURLAY informe le conseil que l'entreprise Asformia a jusqu'en juin pour régulariser ses loyers impayés.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC » 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	0,00 €	Total recettes	0,00 €	0,00 €
Mandats émis	0,00 €	Mandats émis	0,00 €	
Annulations de mandats	0,00 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	0,00 €	Total dépenses	0,00 €	0,00 €
Résultats de fonctionnement	0,00 €	Résultats d'investissement	0,00 €	0,00 €
- Dépenses restant à réaliser		0,00 €		
- Recettes restant à réaliser		0,00 €		

Monsieur le Président de la Communauté de Communes n'a pas participé au vote de cette délibération, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Voté à l'unanimité.

5. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes

Le Président présente les affectations des résultats des trois budgets.

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		1 354 404,49 €
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		1 979 484,99 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES »

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	83 736,32 €	
INVEST(c/1068)		79 217,01 €
FONCT(c/002)		28 095,35 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC »

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	18 192,00 €	
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		

Voté à l'unanimité.

6. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Le Président présente au Conseil Communautaire l'état 1259 EPCI comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. La présente délibération vise à fixer les taux de fiscalité de la Communauté de Communes.

Le Président propose de reconduire les taux des taxes de fiscalité directe locale 2025 comme suit :

Impôts	Taux 2024	Taux votés pour 2025
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	1,08 %
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	5,87 %
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	8,76 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	24,98 %

Et de fixer le produit fiscal attendu pour 2025 comme suit :

Impôts	Taux votés 2025	Produits attendus
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	79 834
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	76 662
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	222 504
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	412 919
TOTAL		791 919

Voté à l'unanimité.

7. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2025

Rappel de la cotisation 2024 : 54 655,58 €.

Le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 est fixé à 54 674,19 €.

Voté à l'unanimité.

8. Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Le Président informe le Conseil Communautaire que tous les 3 ans une convention d'objectifs est signée entre l'Office de Tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » et la Communauté de Communes. Elle lie depuis sept années les deux structures en ce qui concerne la promotion, la communication et la commercialisation touristique. 2025, sera l'année d'une nouvelle convention.

Elle fixe aussi la participation financière de la Communauté de Communes. Pour la période 2025-2027, elle a été calculée sur la base de 3,50 € par habitant. Afin de permettre à l'Office de Tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » de remplir ses missions de service public et de couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information et de promotion ainsi que les coûts liés aux investissements nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci, la Communauté de Communes lui attribue des crédits de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes.

Le montant arrêté pour l'année 2025 est de 22 869 €.

Ce montant est complété par le reversement de l'intégralité des sommes collectées au titre de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes.

Lecture faite de la proposition de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin.

Voté à l'unanimité.

L'assemblée Générale de Destination Brenne a eu lieu le 29 mars 2025.

9. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Président fait part que Monsieur Maxime FLAHAUT, étudiant, en Master 2 Histoire MAPCAR (Métiers de l'Accompagnement Politique : Conseil, Assistanat, Rédaction) à l'Université d'Orléans, effectuera un stage professionnel de 3 mois 25 jours au sein de la Communauté de Communes du 6 mai au 31 août 2025 soit 595 heures. Sujet de stage : valorisation et médiation du patrimoine médiéval de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin (MOVA) dans l'Indre.

La Commune de Saint-Benoît-du-Sault met à disposition du stagiaire un logement gratuitement.

Il propose donc au Conseil Communautaire de lui allouer une gratification d'un montant de 2 588,25 € (595 heures x 4,35 €/h).

La gratification sera versée mensuellement au stagiaire à savoir :

- 609,00 € en mai,
- 639,45 € en juin,
- 700,35 € en juillet,
- 639,45 € en août 2025

Voté à l'unanimité.

10. Fonds de concours : attribution à la Commune de Chalais

Le Président indique que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu'« *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Il ajoute que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du ou des Conseils Municipaux concernés.

Vu la demande de fonds de concours présentée par la Commune de Chalais pour des travaux de rénovation du clocher et l'automatisation des cloches de l'église St Léobon, qui fait apparaître le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	13 385,00 €
Restauration des battants et boules de frappe, échelle et plancher :	3 934 € HT
Electrification :	9 451 € HT
Fonds du patrimoine – Conseil Départemental (35%) partie restauration	1 377,00 €
Fondation du Patrimoine (reliquat des calvaires)	3 073,00 €
Dons et part communale	8 148,00 €
Fonds de concours sollicité à la CdC MOVA (20%) partie restauration	787,00 €

La part communautaire sera versée en une fois à l'achèvement des travaux sur présentation de justificatifs de paiement visés par Madame la Trésorière et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à ce projet.

Voté à l'unanimité.

11. Vote des soldes des subventions communautaires 2024 aux associations sportives

Rappel : lors de sa séance du 26 février 2024, il avait été voté l'attribution des subventions communautaires aux associations sportives ainsi que les modalités de paiements de celles-ci.

La commission médico-sociale et sports a analysé les bilans des actions menées par l'association US Argenton Cyclisme et a proposé le versement des soldes 2024 comme suit :

Associations	Subventions attribuées	Acompte 50% versé	Solde au vu du bilan
Sport			
US Argenton Cyclisme (Trophée des Champions 2024 – évènement)	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
US Argenton Cyclisme (Bol d'or 2024 – évènement)	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Voté à l'unanimité.

12. Vote des subventions communautaires 2025 aux associations sportives

Suite à la réunion de la Commission médico-sociale et sports du 24 mars dernier et aux propositions de celle-ci, Madame Michèle BALLET, Vice-Présidente, présente le tableau de répartition des subventions aux associations sportives ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Sports		
Ball-Trap Club de Beaulieu (soutien au club via le nombre de licenciés)	320,00 €	320,00
Société Sportive de Bélâbre (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 850,00 €	1 850,00 €
US Tilly Football ((soutien au club via le nombre de licenciés)	300,00 €	300,00 €
Central Judo Club Chaillac (soutien au club via le nombre de licenciés)	4 000,00 €	1 110,00 €
ASMOVA de Saint-Benoît-du-Sault (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 400,00 €	1 400,00 €
FCMO de Saint-Benoît-du-Sault (soutien au club via le nombre de licenciés)	930,00 €	930,00 €
Saint Be Badminton (soutien au club via le nombre de licenciés)	720,00 €	720,00 €
AC Parnac AS (soutien au club via le nombre de licenciés)	840,00 €	840,00 €
Amicale Boules Lyonnaise de Bélâbre (soutien au club via le nombre de licenciés)	70,00 €	70,00 €
FC SSRP de Prissac (soutien au club via le nombre de licenciés)	630,00 €	630,00 €
UNSS Collège Hervé Faye (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 840,00 €	1 840,00 €
US Argenton Cyclisme (Trophée des Champions 2025 – évènement)	3 000,00 €	3 000,00 €
US Argenton Cyclisme (Bol d'Or 2025 – évènement)	4 000,00 €	2 000,00 €
	19 900,00 €	15 010,00 €

Rappel des modalités de paiement des subventions :

- Versement de la subvention en deux fois pour les montants supérieurs à 1 000 € :
 - 50% à la signature du courrier de notification,
 - le solde après réception et analyse d'un bilan des actions menées grâce au financement,
- En cas de non réalisation des actions faisant objet de la subvention, la Communauté de Communes serait en droit d'exiger le reversement partiel ou total des sommes déjà versées.

Rappel des modalités de paiement des subventions sportives dans le cadre du soutien au club via le nombre de licenciés uniquement : en intégralité.

Voté à l'unanimité.

Robert DIEZ-POMMARES indique qu'en 2021 une subvention de 1 500 € avait été attribuée à l'association Baltrap de Bonneuil pour l'acquisition de bungalows devant leur servir de local. Subvention non utilisée à vérifier.

Frédérique VRIGNAT fait remarquer que 5 000 € de subvention pour le cyclisme c'est beaucoup pour une association qui n'est pas du territoire.

13. Vote des subventions communautaires 2025 aux établissements scolaires du territoire

Suite à la réunion de la Commission médico-sociale et sports du 24 mars dernier et aux propositions de celle-ci, Madame Michèle BALLET, Vice-Présidente, présente les demandes des établissements scolaires du territoire et les subventions proposées par la commission.

- Ecole maternelle Jean Moulin de La Châtre L'Anglin – sortie le 17/06 sur le site « Le loup garou » à Lezay (79) – subvention de 374,95 €
- Ecole Léon Paul Fargue de Chaillac – sortie le 27/06 au ZooParc de Beauval à Saint-Aignan (41) – subvention de 356 €
- Ecole Jules Verne de Mouhet – sortie le 12/06 au Château Raoul de Châteauroux (36) – subvention de 326,25 €
- Ecole de Lignac – sortie le 06/06 sur le site du château de Chambord - subvention de 443,25 €
- Ecole de Roussines – sortie le 06/06 sur le site du château et des jardins du Rivau à Léméré (37) – subvention de 300 €

Voté à l'unanimité.

14. Vote d'une subvention communautaire à BIP TV

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes soutien le fonctionnement de BIP TV en lui attribuant une subvention communautaire d'un montant de 1 000 € annuel.

Renouvellement pour cette année pour un montant de 1 000 €. Ne pas hésiter à les solliciter pour la communication des manifestations communautaires.

Voté à l'unanimité.

15. Dispositif missions citoyennes année 2025

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Communauté de Commune Marche Occitane – Val d'Anglin d'effectuer des missions de 3 h, dont 30 minutes de pause, en ½ journée, dans un cadre de 20 demi-journées maximum pour la période estivale et par jeune.

Chaque demi-journée est gratifiée, sans charge (cotisations sociales) pour la Communauté de Communes.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant la période des vacances estivales et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services municipaux.

Dans le cadre de cette opération, le nombre de demi-journées à répartir entre les jeunes volontaires sera de 60 ce qui représente un coût maximum de 900 € pour la collectivité (nombre de missions x 15 €).

Au-delà de la gratification de 15 €, ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

URGENT : les communes intéressées doivent se manifester très rapidement.

Voté à l'unanimité.

16. Nouveau règlement intérieur de la fourrière animale

Point ajourné. A étudier en commission

17. Vote du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2025

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	78 055 00 €	96 247,00 €
Recettes	78 055,00 €	96 247,00 €

Voté à l'unanimité.

18. Vote du budget annexe « locations commerciales » 2025

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « locations commerciales » 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	152 406,00 €	829 842,19 €
Recettes	152 406,00 €	829 842,19 €

Voté à l'unanimité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	résultat reporté	0,00	002	résultat reporté	28 095,35
011	charges à caractère général	50 810,00	013	atténuations de charges	0,00
012	charges de personnel	0,00	70	redevance domaine public	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	73	FDL	0,00
65	charges de gestion courante	3 000,00	75	Autres produits de gestion	74 000,00
68	dotations aux dépréciations	3 000,00	76	Produits financiers	
			774	Subvention du BP au budget annexe	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL OP REELLES	56 810,00		TOTAL OP REELLES	102 095,35
042	Op ordre de transfert entre sections	68 221,00	042	Op ordre de transfert entre sections	50 310,65
668	Indemnités de renégociation K		722	Tvx en régie	
675	lèvement d'option d'achat	0,00	777	Subv d'invest transférées	44 964,65
6811	Amortissements	68 221,00		77681 neutralisation amortissement	5 346,00
043	Op ordre en fonctionnement		043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	95 596,00		TOTAL OP D'ORDRE	50 310,65
	TOTAL DEPENSES	152 406,00		TOTAL RECETTES	152 406,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	résultat reporté	83 736,32	001	résultat reporté	0,00
RAR Dép	restes à réaliser		RAR Rec.	restes à réaliser	
1641	Emprunts	0,00	1068	Excédent affecté	79 217,01
168	Autres emprunts	0,00			
2031	frais d'études	0,00			
2033	frais d'insertion	1 500,00			
2041582	Subventions d'équipement	0,00			
20422	bâtiments et installations	52 000,00			
2111	terrains nus	2 000,00	1322	Région (CRST)	120 050,00
2113	terrains aménagés autres que voirie	0,00	13158	subvention du BP au Budget annexe	166 889,51
2115	terrain bâti	0,00	1323	Département	0,00
21321	immeubles de rapport	0,00	13461	DETR	368 089,67
21351	réparations sur tous les bâtiments	200 000,00	13462	DSIL	0,00
2138	bâtiments (boucherie Bélâbre+casiers)	10 000,00			
2151	réseaux de voirie (ZA St-Benoît)	99 295,22			
21538	autres réseaux	10 000,00	1641	emprunt	0,00
21848	mobiliers (armoire de stockade casiers)	1 000,00			
2313	Constructions (bâtiments ZA St-Benoît)	300 000,00			
2317	Travaux	20 000,00			
Op. N°					
020	Dépenses imprévues	0,00	024	Produit des cessions d'immo.	0,00
	TOTAL OP REELLES	779 531,54		TOTAL OP REELLES	734 246,19
040	Op ordre de transfert entre sections	50 310,65	041	Op ordre de transfert entre sections	68 221,00
139	Subv d'invest transférées	44 964,65	16	Recapitalisation	
23	travaux en régie		2604	Amortissements	68 221,00
481	Charges à répartir		2138	levée d'option d'achat	0,00
	198 neutralisation amortissement	5 346,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
204422	Subv équipement		1328	subvention d'équipement	
2111	Immobilisations		2031	frais d'études	
23	Travaux en cours	0,00	2033	frais d'insertion	
			2111	Sortie euro symbolique	
	TOTAL OP D'ORDRE	50 310,65		TOTAL OP D'ORDRE	95 596,00
	TOTAL DEPENSES	829 842,19		TOTAL RECETTES	829 842,19

VERIFICATION D 040 = R 042
VERIFICATION D 042 = R 040

JUSTE
JUSTE

VERIFICATION D 041 = R 041
VERIFICATION D 043 = R 043

JUSTE
JUSTE

Damien BARRÉ : pour les travaux d'entretien des bâtiments vacants, voir pour peut-être les faire en régie (travaux réalisés par le personnel avec des matériaux achetés par la collectivité).
Voir également le fonds friche.

19. Virement de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « locations commerciales »

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité pour équilibrer le Budget Annexe « locations commerciales » de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille le montant de la subvention nécessaire : 166 889,51 € pour la section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

20. Vote du budget principal 2025

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget principal 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 519 189,68 €	3 335 956,53 €
Recettes	5 519 189,68 €	3 335 956,53 €

Voté à 27 voix pour et deux abstentions, pour la section de fonctionnement.

Voté à 28 voix pour et une abstention, pour la section d'investissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET ANNEE :

2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	résultat reporté	0,00	002	résultat reporté	1 879 484,99
011	charges à caractère général	1 890 500,00	013	atténuations de charges	0,00
012	charges de personnel	460 500,00	70	redevance domaine public	800,00
014	atténuations de produits	1 248 759,00	73	FDL	2 338 767,00
85	charges de gestion courante	544 825,00	74	dotations	886 022,00
86	charges financières	48 691,12	75	autres produits de gestion	82 388,72
67	charges exceptionnelles	0,00	7718	autres produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00			
	TOTAL OP REELLES	4 191 275,12		TOTAL OP REELLES	5 387 462,71
			042	Op ordre de transfert entre sections	131 726,97
042	Op ordre de transfert entre sections	206 363,48			
	675 valeurs comptables	0,00		776 différences sur réalisations	0,00
				777 Subv d'invest transférées	6 486,81
	5811 Amortissements	206 363,48			
				77681 neutralisation amortissement	125 240,18
				7811 reprise sur immo.	0,00
043	Op ordre en fonctionnement		043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	1 327 914,56		TOTAL OP D'ORDRE	131 726,97
	TOTAL DEPENSES	5 519 189,68		TOTAL RECETTES	5 519 189,68
					0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	résultat reporté	0,00	001	résultat reporté	1 354 404,49
RAR Dép	restes à réaliser	0,00	RAR Rec.	restes à réaliser	0,00
1641	emprunts	39 470,23	1068	excédent affecté	0,00
16818	autres prêteurs	10 833,33	10222	FC TVA	70 000,00
202	élaboration du PLUI	28 064,98	1311	Etat et établissemt nationaux	317 000,00
2031	frais d'études (Prieuré+maison Margot)	100 060,00	1321	Fonds Vert EP	0,00
2033	frais d'insertion	2 000,00	1322	Région	62 077,84
2041412	fonds de concours	110 000,00	1323	Département	9 600,00
2041581	participation RIP 36	0,00	13461	DETR	130 072,64
2041832	subvention au Budget Annexe	165 888,51			
2051	concessions et droits similaires	8 000,00			
2088	autres immobilisations corporelles	500,00			
21351	installations agencements	5 000,00			
2138	autres constructions	0,00			
Op. N° 31	restauration maison "Margot"-AMO	54 000,00			
Op. N° 44	micro-crèche Lignac	720 000,00			
2151	réseaux de voirie	80 000,00			
215731	matériel roulant	0,00			
215738	matériel et outillage de voirie	3 000,00			
21831	technologies scolaires écoles	0,00			
21838	informatiques bureaux CDC + micro-crèche	4 500,00			
21848	mobiliier (local technique + micro-crèche)	100 000,00			
2185	téléphonie (micro-crèche)	2 000,00			
2188	vaisselle, linge de maison micro-crèche	5 000,00			
2313	constructions HO	0,00			
Op. N° 10	Marpa Roussines (véranda)	75 000,00			
Op. N° 21	bâtiment technique (local de vie)	10 000,00			
Op. N° 36	bâtiment communautaire siège social	0,00			
Op. N° 37	maison médicale SBDS (frais d'études)	240 000,00			
2317	divers travaux (futurs projets)	40 000,00			
Op. N° 13	travaux Prieuré (démolition)	467 877,70			
Op. N° 39	programme 2022 éclairage public	19 088,39			
Op. N° 40	trw pont Saint-Hilaire Sur Benaize	6 086,40			
Op. N° 41	extens* et rénovat* OT Saint-Benoît	240 000,00			
Op. N° 42	trw pont Tilly	140 000,00			
Op. N° 43	programme 2023 éclairage public	3 151,46			
Op. N° 45	programme 2024 éclairag public	210 628,58			
Op. N° 46	programme 2025 éclairage public	210 000,00			
274	prêts (avance budget lotissement)	38 192,00			
4581...	opérations invest. sous mandat	64 887,00	4582...	opérations invest. sous mandat	64 887,00
020	dépenses imprévues	0,00			
	TOTAL OP REELLES	3 204 229,56		TOTAL OP REELLES	2 008 041,97
040	Op ordre de transfert entre sections	131 726,97			
			040	Op ordre de transfert entre sections	206 363,48
	139 Subv d'invest transférées	6 486,81		21571 sortie matériel roulant	0,00
	13913 subvention d'équipement	0,00			
	198 neutralisation amortissement	125 240,18		26 Amortissements	206 363,48
			041	Opérations patrimoniales	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		1323 département	0,00
	1641 emprunts en cours	0		166 Refinancement de dette	
	1313 département	0		2031 Frais d'étude	
	21 Immobilisations	0,00		2033 Frais d'insertion	0,00
	23 Travaux en cours	0,00		21 Sortie euro symbolique	
	TOTAL OP D'ORDRE	131 726,97		TOTAL OP D'ORDRE	1 327 914,56
	TOTAL DEPENSES	3 335 956,53		TOTAL RECETTES	3 335 956,53
					0,00

VERIFICATION D 040 = R 042
VERIFICATION D 042 = R 040

JUSTE
JUSTE

VERIFICATION D 041 = R 041
VERIFICATION D 043 = R 043

JUSTE
JUSTE

15. Questions et informations diverses

► Travaux de voirie 2024

Vote 280 000 € sur les 2 ans

Décide de faire des travaux à Beaulieu, Chaillac, Tilly, Prissac et Parnac

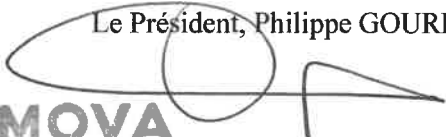
Dépassement de quantité et de linéaire environ 55 000 € en plus

Faire une commission voirie en urgence

- Réunion d'information le 23 avril à 18h00 en la Salle des Fêtes de Roussines des Communes de la Marche Occitane et du PNR de la Brenne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h20

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

